



Justificatif "Droit au travail"/ renouvellement titre de séjour

Par Marwa26

Bonjour, Merci de vos réponses

Je suis titulaire d'un VISA long séjour motif "vie privée et familiale". Mon VISA expire le 26 Mars et j'ai déposé (le 25 Janvier) une demande en ligne qui est toujours en construction. Je n'ai pas reçu un récépissé précisant un future RDV non plus.

Récemment, j'ai reçu une offre d'emploi très intéressante mais je ne pouvais pas y répondre car mon titre de séjour tiendra à sa fin. J'ai alors contacté la préfecture du Val de Marne 94 et j'ai demandé une autorisation provisoire au travail dans l'attente du traitement de mon dossier. Pas de réponses.

SVP, quels sont les délais du traitement des demandes ? Pourquoi on ne répond jamais ni au téléphone ni au courriers? Et surtout, comment pourrais-je prouver que mes droits sociaux au travail sont bien prolongés après l'expiration de mon titre de séjour ?

Merci pour votre aide.